





ACCUEIL D'EXPERTS ÉTRANGERS COMME CONFÉRENCIERS AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES PLANTES FOURRAGÈRES

Nathalie Gentesse¹, Christian Duchesneau², Robert Berthiaume³, Corie Arbuckle⁴ et Ron Pidskalny⁴

FAITS SAILLANTS

Les 17, 18 et 19 novembre 2014 s'est tenue, à Bromont, la conférence et assemblée générale annuelle de l'Association canadienne pour les plantes fourragères (ACPF) sous le thème « L'enjeu fourrager : rendement et compétitivité ». Cet important congrès a permis aux gens de l'Ouest canadien de mieux comprendre la réalité du secteur québécois des plantes fourragères, dominé par la consommation des fourrages par les troupeaux laitiers. Les gens de l'Est ont pu discuter des réalités vécues dans les autres provinces canadiennes. Il est ressorti du congrès que le secteur fourrager en est un de grande importance, non seulement à cause de son potentiel de développement commercial et bio-industriel, mais aussi de par son impact économique et environnemental pour les entreprises d'élevage. Il est également apparu qu'à la base, le manque d'encadrement, de recherche et de soutien à la production et à la commercialisation est généralisé dans tout le pays.

Au programme, sur deux journées, 18 conférences de haut niveau ont été présentées. Ces dernières sont disponibles au http://www.canadianfga.ca/events/event-proceedings-2/2014-event-proceedings-bromont-quebec/. Le compte-rendu des deux circuits de visites de ferme, en Montérégie et en Estrie, est disponible sur le site Internet du CQPF (http://www.cqpf.ca/).

OBJECTIF(S) ET MÉTHODOLOGIE

La venue d'experts étrangers lors du Congrès annuel de l'ACPF visait à permettre aux participants d'assister à des conférences, traduites en français, d'experts en provenance des États-Unis pour ainsi augmenter l'expertise des participants et stimuler l'innovation par l'apport d'information émanant de l'extérieur de la province.

L'aide financière accordée a servi à défrayer la venue du conférencier M. Lester Vough, professeur retraité de l'Université du Maryland.

RETOMBÉES SIGNIFICATIVES POUR L'INDUSTRIE

Depuis maintenant cinq ans, la conférence et assemblée générale annuelle de l'ACPF se veut un endroit de transfert de connaissances, mais également un lieu de rencontre de décideurs, en provenance de partout au Canada, pour sensibiliser et discuter des enjeux et de l'avenir réservé aux plantes fourragères. Tous ont reconnu l'importance d'une voix commune qui rassemble l'ensemble du pays par l'entremise d'une association nationale; en tant qu'organisation nationale, l'ACPF a pour objectif de promouvoir le secteur des plantes fourragères et de favoriser son développement.

³ Valacta

¹ Bélisle Solution Nutrition

² SynAgri

Canadian Forage & Grassland Association (CFGA)

APPLICATIONS POSSIBLES POUR L'INDUSTRIE ET SUIVI À DONNER

La tenue de cet événement au Québec, a permis de rendre accessible aux participants québécois de l'information hautement pertinente sur les plantes fourragères et le développement du secteur. Puisque le commerce de produits fourragers passe nécessairement par un maillage des forces de l'est et de l'ouest du Canada, un renforcement des relations des entreprises spécialisées dans ce commerce a été remarqué.

Cet événement, en plus de tout le bagage d'information provenant des conférenciers, a pour impact une mise en commun des problématiques québécoises et des pistes de solutions potentielles. Le développement des compétences, l'amélioration des façons de faire et la concertation amèneront nécessairement l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises agricoles productrices et utilisatrices de fourrage. L'alimentation animale constitue un poste important de dépenses des élevages.

POINT DE CONTACT POUR INFORMATION

Nom du responsable du projet : Christian Duchesneau

Courriel: <u>christian.duchesneau@synagri.ca</u>

Pour plus d'information : Hélène Brassard Téléphone : (418) 719-9972 Courriel : info@cqpf.ca www.cqpf.ca

PARTENAIRES FINANCIERS

Ces travaux ont été réalisés grâce à une aide financière du Programme Innov'Action agroalimentaire issu de l'accord bilatéral *Cultivons l'avenir 2* conclu entre les gouvernements du Canada et du Québec.